Envoyé en préfecture le 25/10/2025
Reçu en préfecture le 25/10/2025
Publié le 29/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C25_09_2025_04C-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° C25_09_2025_04C - Modifications statutaires à compter du 1er janvier 2026 - Actualisation des statuts de Mellois en Poitou (annexes)
Annexe(s) :
- Support de présentation
- Statuts 1er janvier 2026

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	61	10	71	19

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à PICHON Gilles), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BARRE Daniel, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DURGAND François, FERRÉ

Envoyé en préfecture le 25/10/2025
Reçu en préfecture le 25/10/2025
Publié le 29/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C25_09_2025_04C-DE

Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Modifications statutaires à compter du 1er janvier 2026 - Actualisation des statuts de Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Support de présentation

- Statuts 1er janvier 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2224-7 relatif à la compétence Eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2023 portant modification statutaire de Mellois en Poitou,

Vu la délibération du 23 janvier 2025 portant organisation du débat sur la compétence « Eau »,

Vu la délibération du 25 septembre 2025 relative à la prise de la compétence « Eau » dans les compétences supplémentaires,

La précédente modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou au 1er avril 2023 a permis de prendre en compte les modifications suivantes :

- Restitution de la compétence Contribution au SDIS aux communes

- Prise en compte des évolutions législatives de la Loi Engagement et proximité remplaçant la catégorie des compétences optionnelles par les compétences supplémentaires sans que cela modifie le périmètre d'exercice des compétences.

- Intégration d'un nouvel outil de mutualisation permettant de charger la communauté de communes de tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution des marchés publics des communes membres même si elle n'est pas compétente.

- Régularisation de la rédaction de la compétence « Circuit touristique du Ruban vert » en mentionnant qu'il relie les communes d'Aigondigné à Melle.

Dans la continuité de cette démarche engagée le 1er avril 2023, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle actualisation des statuts de Mellois en Poitou afin de se mettre en conformité avec :

- La loi du 18 décembre 2023 en ce qui concerne la compétence Petite enfance. La loi créée le statut d'autorité organisatrice de la petite enfance et de nouvelles obligations relatives à l'accueil et à l'information des familles. La communauté de communes exerçant ces missions dans les faits, il convient de les intégrer dans les statuts.

- Les débats faisant suite au séminaire compétence qui s'est tenu avec les élus en juin 2023. Lors de ce séminaire, a été actée la restitution à la commune de Sainte Soline du Tumulus entretenu dans les faits par la commune et resté inscrit dans les statuts.

- La prise en compte de la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois,

Envoyé en préfecture le 25/10/2025
Reçu en préfecture le 25/10/2025
Publié le 29/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C25_09_2025_04C-DE

- Les échanges avec le service départemental Jeunesse et Sports concernant la compétence enfance jeunesse et restauration scolaire. A l'occasion de ces échanges ont notamment été mis en avant :

  - La nécessité de clarifier les statuts pour les accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire.

    Cette clarification permet aux communes ayant conservé la compétence scolaire de déclarer leur accueil périscolaire en accueil collectif de mineurs. La communauté de communes étant compétente dans les anciens statuts pour tous les ACM sur le temps périscolaire et extrascolaire.

  - La nécessité de régulariser l'intervention du service restauration scolaire pour les repas des accueils collectifs de mineurs.

- D'apporter une souplesse dans le fonctionnement des statuts de Mellois en Poitou en intégrant :

  - le Contrat local de Santé à l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale

  - La ludothèque de Celles sur Belle, le Musée du Rauranum, le Centre Jean Rivierre et le Moulin du Marais à l'intérêt communautaire de la compétence Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels

Cette démarche atteste d'une volonté de Mellois en Poitou de se doter, à travers ses statuts, d'un outil de développement de son territoire actualisé avant la nouvelle mandature.

Ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse).

La présente délibération sera notifiée à chaque commune afin que chaque conseil municipal puisse, à l'appui d'une délibération type, se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Ainsi, vu les enjeux d'actualisation des statuts de Mellois en Poitou,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts annexés à compter du 1er janvier 2026 (les modifications figurent en gras) ;

- SOUMETTRE ces modifications statutaires à l'approbation des conseils municipaux des 58 communes membres dans les conditions de majorité qualifiée ;

- AUTORISER le Président à accomplir tout acte et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
25 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2025